



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2021

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le vendredi 5 mars 2021, s'est réuni au Centre technique Communautaire Gaïa - Salle Ulysse, rue du Clos Reine à Aubergenville en présentiel et en visioconférence, sous la présidence de Raphaël COGNET, Président.

Etaient présents en présentiel (16) :

- | | | |
|-------------------------|----------------------------|----------------------|
| - Raphaël COGNET | - Annette PEULVAST-BERGEAL | - Pierre BEDIER |
| - Cécile ZAMMIT-POPESCU | - Gilles LECOLE | - Maryse DI BERNARDO |
| - Franck FONTAINE | - Pierre-Yves DUMOULIN | - Michel LEBOUÇ |
| - Jean-Luc GRIS | - Pascal POYER | - Yann PERRON |
| - Suzanne JAUNET | - Evelyne PLACET | |
| - Laurent BROSSE | - Stephan CHAMPAGNE | |

Etaient présents en visioconférence (05) :

- | | | |
|-------------------|--------------------|-------------|
| - Karl OLIVE | - François GARAY | - Eddie AIT |
| - Fabienne DEVEZE | - Catherine ARENOU | |

Formant la majorité des membres en exercice (**21** présents / 24 membres du Bureau communautaire).

Absent(s) représenté(s) (03) :

- Jean-Marie RIPART (pouvoir à Cécile ZAMMIT-POPESCU)
- Dominique TURPIN (pouvoir à Jean-Luc GRIS)
- Eric ROULOT (pouvoir à Michel LEBOUÇ)

Secrétaire de séance : Cécile ZAMMIT-POPESCU

Nombre de votants : 24

La séance est ouverte à 18h05

La secrétaire de séance fait l'appel.

I. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 4 février 2021 : adoptée à l'unanimité

III. Délibérations :

N°	TITRES	DETAIL DES VOTES
BC_2021-03-11_01	<p>DEMANDE DU COLLÈGE SULLY DE ROSNY-SUR-SEINE DE RÉAFFECTER DEUX SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA CAMY EN 2015 PUIS PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE EN 2016</p> <p>Rapporteur : K. OLIVE</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE UNIQUE : AUTORISE la réaffectation du reliquat de la subvention 2015 et la totalité de la subvention 2016 au « projet savoir-nager ».</p>	Adoptée à l'unanimité (24 votants)
BC_2021-03-11_02	<p>CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A LA DEVIATION ET A LA MODIFICATION DES RESEAUX DE LA PLATEFORME DE TRANSFERT DE DECHETS VALENE AVEC SNCF RESEAU</p> <p>Rapporteur : J-L GRIS</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage relative à la déviation et à la modification des réseaux de la plateforme de transfert de déchets Valène à conclure avec SNCF Réseau.</p> <p>ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les documents afférents.</p>	Adoptée à l'unanimité (24 votants)
BC_2021-03-11_03	<p>CESSION A LA SNCF DE LA PARCELLE AB N° 8 SITUÉE A GUERVILLE (78930) D'UNE EMPRISE TOTALE DE 13 509 M², INTÉGRÉE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE</p> <p>Rapporteur : E. PLACET</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE les modalités de la cession de la parcelle AB n° 8, sise lieu-dit « Les Clofours » sur la commune de Guerville (78930), au profit de SNCF Réseau au prix de 11 100 € (onze-mille-cent euros).</p> <p>ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	Adoptée à l'unanimité (24 votants)

<p>BC_2021-03-11_04</p>	<p>CONVENTIONS DE REPRISE DES LAMPES USAGÉES COLLECTÉES AVEC LES SOCIÉTÉS OCAD3E ET ECOSYSTEM</p> <p><u>Rapporteur : J-L GRIS</u></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE les conventions de reprise des lampes usagées collectées entre la société OCAD3E, la société ECOSYSTEM et la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, conclues pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2021,</p> <p>ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer lesdites conventions et tous les documents afférents</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (24 votants)</p>
<p>BC_2021-03-11_05</p>	<p>CONVENTION DE COLLECTE SÉPARÉE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES MÉNAGERS (DEEE) AVEC LA SOCIÉTÉ OCAD3E</p> <p><u>Rapporteur : J-L GRIS</u></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) entre la société OCAD3E et la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, conclue pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2021,</p> <p>ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les documents afférents.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (24 votants)</p>
<p>BC_2021-03-11_06</p>	<p>ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES UTILISANT DES SYSTÈMES D'INFORMATION (ACPUSI)</p> <p><u>Rapporteur : P. POYER</u></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la Communauté urbaine à l'association des collectivités publiques utilisant des systèmes d'information (ACPUSI).</p> <p>ARTICLE 2 : PRECISE que le montant annuel de l'adhésion est de 830 € (huit-cent-trente euros) pour l'année 2021.</p> <p>ARTICLE 3 : DESIGNE Monsieur Raphaël COGNET en tant que représentant de la Communauté urbaine au sein de l'ACPUSI et l'autorise à subdéléguer la présente désignation à un agent de la Communauté urbaine de son choix.</p> <p>ARTICLE 4 : AUTORISE le Président, à prendre et signer l'ensemble des pièces administratives et financières liées à cette adhésion.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (24 votants)</p>
	<p>ACQUISITION DE LA PARCELLE BC N°43 SISE LIEU-DIT LES GUERNOIS A LIMAY EN VUE DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LES HAUTS REPOSOIRS A LIMAY</p> <p><u>Rapporteur : E. PLACET</u></p> <p>Le Bureau communautaire :</p>	

<p>BC_2021-03-11_07</p>	<p>ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition auprès de Mme Dominique Rivière Dubruille, et des consorts Questel et Tréguier, propriétaires indivis, de la parcelle cadastrée section BC n°43 sise lieu-dit « Les Guernois » à Limay, pour une superficie totale de 3 090 m².</p> <p>ARTICLE 2 : DIT que l'acquisition aura lieu moyennant le prix de 30 € HT/m² (trente euros hors taxes par mètre carré), soit un prix total de 91 200 € HT (quatre-vingt-onze-mille-deux-cents euros hors taxes) et hors frais.</p> <p>ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (24 votants)</p>
<p>BC_2021-03-11_08</p>	<p>ACQUISITION DE LA PARCELLE D N°1485 SISE LIEU-DIT LES CHEVRIS A FLINS-SUR-SEINE EN VUE DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LES CHEVRIES A FLINS-SUR-SEINE</p> <p>Rapporteur : E. PLACET</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition auprès de Madame Nicole Gojard-Félicité de la parcelle cadastrée section D n° 1485 sise lieu-dit « Les Chevris » à Flins-sur-Seine, pour une superficie totale de 614 m².</p> <p>ARTICLE 2 : DIT que l'acquisition aura lieu moyennant le prix de 32 € HT/m² (trente-deux euros hors taxe par mètre carré), soit un prix total de 19 648 € HT (dix-neuf-mille-six-cent-quarante-huit euros hors taxes) et hors frais.</p> <p>ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (24 votants)</p>
<p>BC_2021-03-11_09</p>	<p>ACQUISITION DE LA PARCELLE D N°626 SISE LIEU-DIT LES CHEVRIS A FLINS-SUR-SEINE EN VUE DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LES CHEVRIES A FLINS-SUR-SEINE</p> <p>Rapporteur : E. PLACET</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition à Mesdames Nicole Gojard-Félicité et Marie-Claude Gojard-Bourdin la parcelle cadastrée section D n° 626 sise lieu-dit « Les Chevris » à Flins-sur-Seine, pour une superficie totale de 285 m².</p> <p>ARTICLE 2 : DIT l'acquisition aura lieu moyennant le prix de 32 € HT/m² (trente-deux euros hors taxe par mètre carré), soit un prix total de 9 120 € HT (neuf-mille-cent-vingt euros hors taxes) et hors frais.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (24 votants)</p>

	<p>ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	
BC_2021-03-11_10	<p>ACQUISITION AUPRÈS DE MONSIEUR BATKIN DE LA PARCELLE CADASTRÉE AN N°292, SITUÉE SUR LA COMMUNE D'AUBERGENVILLE POUR LA RÉGULARISATION FONCIÈRE DE L'AVENUE CHARLES DE GAULLE</p> <p><u>Rapporteur : E. PLACET</u></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition auprès de Monsieur Jean-Pierre BATKIN de la parcelle AN n°292, sise rue de la Gare à Aubergenville, à usage de trottoir et de voirie, à titre gratuit.</p> <p>ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	Adoptée à l'unanimité (24 votants)
BC_2021-03-11_11	<p>ACQUISITION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ RH GIDIL DE LA PARCELLE CADASTRÉE AN N°351, SITUÉE SUR LA COMMUNE D'AUBERGENVILLE POUR LA RÉGULARISATION FONCIÈRE DE L'AVENUE CHARLES DE GAULLE</p> <p><u>Rapporteur : E. PLACET</u></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition auprès de la société RH GIDIL de la parcelle cadastrée AN n°351 sise rue de la gare à Aubergenville, à usage de trottoir et de voirie, à titre gratuit.</p> <p>ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	Adoptée à l'unanimité (24 votants)
BC_2021-03-11_12	<p>CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ÉLECTRIQUE SUR L'EMPRISE DE LA STATION D'ÉPURATION DE GOUSSONVILLE</p> <p><u>Rapporteur : E. PLACET</u></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention de servitude à intervenir avec ENEDIS relative à la création et l'exploitation d'un poste de transformation électrique destiné à alimenter la station d'épuration de Goussonville, sise, chemin rural n°15 et cadastré section A n°1853.</p> <p>ARTICLE 2 : PRECISE que celle-ci sera consentie à titre gracieux.</p> <p>ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	Adoptée à l'unanimité (24 votants)

<p>BC_2021-03-11_13</p>	<p>ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE YM N°107 SISE LIEU-DIT « LA SABLONNIÈRE » A VERNUILLET DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS FAMILIAUX</p> <p><u>Rapporteur : E. PLACET</u></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition auprès de Monsieur et Madame MACHUCA, de la parcelle de terrain nu cadastrée YM n°107, d'une superficie totale de 1 598 m², sise lieu-dit « La Sablonnière » à Vernouillet, au prix de 79 900 € (soixante-dix-neuf-mille-neuf-cents euros).</p> <p>ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (24 votants)</p>
--------------------------------	---	---

La fin de la séance est prononcée à 19h30.

Aubergenville, le 17/03/2021

Le Président,

Raphaël COGNET

Compte-rendu affiché le 17/03/2021